



# Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE, c'est la possibilité de faire reconnaître votre expérience et vos compétences tout au long de la vie.

C'est un droit individuel inscrit au code du Travail et au code de l'Education.

La VAE est, pour toute personne, un moyen d'obtenir un diplôme ou une certification sans suivre nécessairement une formation.

## PRÉ-REQUIS, DÉLAIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Aucun prérequis : accès à tous et toutes les expériences sont prises en compte (y compris le bénévolat)
- Avoir déposé le livret 1 et avoir reçu la recevabilité
- Délais d'accès : accompagnement dès la constitution du dossier d'admissibilité

## ÉVALUATION

La demande de validation du dossier est soumise à une évaluation finale devant un jury.

Lorsque la validation ne concerne qu'une partie de diplôme ou de titre ou de certificat, le jury attribue des dispenses d'épreuves ou ne valide que la partie du diplôme correspondant aux unités de compétences possédées.

En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences validés sera délivrée.

## QUELQUES CHIFFRES

Pas de candidats accompagnés.

## TARIFS

- Frais d'inscription : 120 € (entretien, étude de recevabilité et montage du dossier)
- Frais d'accompagnement : 60 € de l'heure

## FINANCEMENT

Des prises en charge financières sont possibles, selon votre statut :

- salariés : dans le cadre du CPF, dans le cadre du congé individuel pour VAE, dans le cadre du plan de formation de l'employeur, dans le cadre de transitions pro
- non-salariés : dans le cadre de la prise en charge prévue par le fonds d'assurance formation
- agents de la fonction publique : dans le cadre du plan de formation de l'employeur, dans le cadre du congé individuel pour VAE,
- demandeurs d'emploi : par les financeurs publics (la Région, Pôle Emploi) selon dispositions en vigueur, dans le cadre du CPF

## ACCESSIBILITÉ / HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### 31 DURÉE

- De 14 heures (demandeurs d'emploi) à 24 heures (salariés) réparties sur 6 à 12 mois à compter de la date du premier entretien et jusqu'à la date de présentation du dossier devant le jury.
- Un accompagnement post jury peut être envisagé.

### CALENDRIER

Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat.

### STATUTS

Salariés du privé et du public, demandeurs d'emploi, bénévoles, conjoints d'exploitants ou d'entrepreneurs, conjoints collaborateurs sans statut, collaborateurs, bénévoles associatifs, syndicats politiques, congé parental...



# MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Etablissement privé de formations par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture



Erasmus+

Cofinancé par l'Union européenne

## LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

### OBJECTIFS

- Permettre à chaque candidat de recenser ses compétences acquises par l'expérience.
- Accompagner les candidats dans la formalisation et l'argumentation du dossier VAE (livret 2).
- Accompagner les candidats à soutenir oralement leur dossier devant le jury d'examen.

### CONTENU

#### Phase 1 : Elaboration du dossier (14 à 21 heures)

- Expliquer les attendus du dossier de validation.
- Décoder le référentiel professionnel du diplôme demandé avec le candidat.
- Aider le candidat à partir d'un entretien individuel à choisir les tâches et activités à décrire afin de mettre en évidence au vue des emplois occupés et des activités professionnelles, les compétences, aptitudes et connaissances acquises.
- Conseiller à la rédaction du dossier, suivi, élaboration, précisions demandées, relecture.

#### Phase 2 : Préparation d'entretien du jury (3 heures)

- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury : expliquer les objectifs de l'entretien, entraînement oral.
- Préparation organisée 2 mois précédant le passage en jury.

#### Phase 3 : Entretien post-jury (1 heure 30 - Facultatif)

- Effectuer un bilan avec le candidat dans les 2 mois qui suivent la réception de la notification du jury.
- Interpréter la décision du jury et analyser les préconisations du jury afin de préparer l'évaluation complémentaire.
- Construire un plan d'action afin d'atteindre la totalité de la certification dans les 5 ans réglementaires.

#### Phase 4 : Accompagnement complémentaire (8h - Facultatif)

### SITE DE FORMATION

MAISON FAMILIALE RURALE  
PETITE CAMARGUE  
560 route des pages  
30660 Gallargues le Montueux

Tél : 04.66.35.26.62

Mail : mfr.gallargues@mfr.asso.fr

<https://www.mfr.gallargues.com>  
Facebook MFR Gallargues